

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 25 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le 25 juillet, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

18 juillet 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, DUPUIS Sophie, FORESTIER Monique, HEBERT Julien, LEBOURG Eric, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, MOKA Pascale, QUIBEL Mickaël et SANCIER Dominique

Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Absents excusés : Madame Isabelle RIDEL et Monsieur Alain REINE

Présents : 13

Pouvoir de M. Alain REINE à M. Eric LEBOURG
Pouvoir de Mme Isabelle RIDEL à M. Norbert LETELLIER

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice CREIGNOU

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Présentation du rapport sur l'eau – VEOLIA - par Monsieur Pierre SORIN, responsable eau potable
3. Validation du devis pour la tonte par l'entreprise MARY du terrain de football et du parking
4. Montant du don attribué à Mademoiselle ALIGNY Louise – stagiaire au CLSH 2014
5. Décision modificative pour le transfert Assainissement Non Collectif (ANC)
6. Décisions modificatives diverses
7. Dématérialisation – Remplacement du matériel informatique
8. Décapage cabinet ALISE terrain de jeux
9. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) – Désignation des membres
10. Questions diverses

- **Adoption du compte-rendu de la séance précédente**

Monsieur Norbert Letellier, Maire, rappelle les différents points du compte-rendu puis demande s'il y a des remarques à formuler.

Monsieur Quibel, absent au précédent conseil, demande des précisions sur les cavités souterraines et sur le bassin de rétention.

Pour ce qui est des cavités sur le terrain du C.C.A.S., il faudra revoir avec le cabinet ALISE concernant les points jaunes sur le plan qui définissent les forages et qui "peut-être" empiètent sur la propriété de Monsieur Fache.

Monsieur Quibel pose la question à savoir s'il y a des indices de cavités souterraines près de chez lui.

Monsieur Letellier lui répond qu'il peut venir en mairie consulter le cahier répertoriant tous les indices trouvés mais que ce cahier reste provisoire pour le moment. Il sera validé ultérieurement par le cabinet ALISE.

Pour le bassin de rétention, situé route de Ribeuf, Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré les responsables du cabinet d'études EGIS EAU qui sont en charge du PPRI (plan de prévention du risque inondation) et qu'il a abordé le sujet du bassin de rétention.

Après vérification sur place, ce bassin appartient bien au syndicat des Bassins Saône Vienne et Scie et c'est donc eux qui doivent l'entretenir du fait que les arbustes commencent fortement à pousser et doivent être coupés.

Monsieur le Maire revient sur le remplacement de la chaudière et propose à ce que soit prise une photo avant et après les travaux pour le journal communal.

Il revient aussi sur le dernier orage qui a causé des inondations.

A l'avenir et dès réception d'un message de la Sous-Préfecture avertissant de la venue d'orage, il faudra penser à mettre les panneaux de signalisation et démonter la tonnelle si celle-ci est montée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à **l'unanimité**.

- **Présentation du rapport sur l'eau –VEOLIA- par Monsieur Pierre Sorin, responsable eau potable**

Monsieur Letellier interroge Monsieur Sorin au sujet du courrier reçu en mairie concernant l'indice de référence pour le calcul du prix de l'eau.

Monsieur Sorin explique que l'indice utilisé jusqu'à présent n'existe plus et propose l'indice CS1D comme référence, un courrier devra être adressé à VEOLIA pour valider ce choix.

Monsieur Letellier donne la parole à Monsieur Sorin pour exposer le rapport annuel.

Monsieur Sorin explique brièvement son parcours et annonce qu'il va remplacer Monsieur Lefait qui prend sa retraite.

Il explique ensuite le rapport :

Eau potable

- qualité de l'eau : excellente
- nombre d'abonnés : 219 en 2013
- réseau d'environ 10 km
- un seul réservoir de 200 m³
- un gros problème : 57,8 % d'eau arrive à destination, le reste est perdu dans des fuites

L'objectif de VEOLIA est d'arriver à 80 % de distribution.

L'eau desservie à Ambrumesnil est achetée au réseau d'Offranville.

Chaque abonné consomme environ 82 m³ par an.

Monsieur Sorin rappelle que le contrat avec VEOLIA est de 12 ans et qu'il court jusqu'au 31 Mai 2020.

Il conseille de sécuriser les accès au réservoir avec une dépense au budget de 1500 euros par accès (Ambrumesnil en compte deux), VEOLIA assure le suivi après installation.

Il ajoute que l'ARS (Agence Régionale de Santé) obligera un jour les communes à se doter d'anti-intrusion.

Le tarif était au 1^{er} Janvier 2013 de 2,77 euros TTC le m³ et au 1^{er} Janvier 2014 de 2,80 soit une augmentation de 0,8 % sur l'ensemble des lignes. Cette augmentation suit le coût de la vie.

Monsieur Letellier demande à être prévenu en cas de baisse de pression ou de coupure afin de répondre aux attentes des administrés qui téléphonent en mairie.

Assainissement collectif

- 30 abonnés
- 80 habitants desservis
- 395 mètres linéaires de réseau
- 1 poste de relèvement (pompe) au bout de la rue Guillot
- 1 filtre à sable qui fonctionne mal rue Guillot et qui occasionne des nuisances olfactives

Tarif au 1^{er} Janvier 2013 : 3,73 euros du m³ ; au 1^{er} Janvier 2014 : 3,89 euros du m³ soit une augmentation de 4,29 % due à une T.V.A. en hausse de 44 %.

Soit en reliant les deux factures Eau & Assainissement, sur une base de 120 m³ annuels, un coût de 779 euros en 2013 pour 804 euros en 2014.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif est géré maintenant par la Communauté de Communes, il faudra au prochain conseil municipal de septembre voter par délibération l'avenant autorisant la sortie de l'assainissement non collectif du contrat VEOLIA.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Sorin pour toutes ses explications et celui-ci quitte le conseil municipal.

Monsieur Letellier revient sur le budget de fonctionnement de la mairie qui n'a de cesse d'augmenter en prenant pour exemple le fauchage, le défibrillateur, etc...

Monsieur Hébert pose la question à savoir s'il est possible de demander un devis à un concurrent, par exemple La Lyonnaise des Eaux.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a depuis plusieurs semaines mis en concurrence différentes entreprises pour différents travaux et qu'il se rend compte que ce n'est pas forcément moins cher ailleurs...

- **Validation du devis pour la tonte par l'entreprise MARY du terrain de foot et du parking**

Pendant les vacances de Frédéric Porcq, l'agent communal, les pelouses doivent être tondues une fois, un bénévole s'est proposé de le faire mais pour des raisons d'assurance, de disponibilité et de maintenance du matériel, il a été décidé de faire appel à une entreprise. Un devis de 110 euros HT pour le terrain de foot et de 30 euros HT pour le parking est proposé, 168 euros TTC.

Monsieur Letellier demande alors de passer au vote.

Le devis est adopté à **l'unanimité**.

- **Montant du don attribué à Mademoiselle Aligny Louise –stagiaire au CLSH 2014**

Comme prévu au conseil municipal du 27 Juin 2014, Monsieur Letellier propose de verser une indemnité à Mademoiselle Louise Aligny au vu de son travail, de sa ponctualité, de sa motivation, de son investissement en tant que stagiaire au centre de loisirs.

La somme de 150 euros est proposée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le montant de l'indemnité est adopté à **l'unanimité**.

- **Décision modificative pour le transfert Assainissement Non Collectif (ANC)**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Saône et Vienne a repris la compétence en matière de service public assainissement non collectif (S.P.A.N. C.).

Par délibération du 26 avril 2013, la commune d'Ambrumesnil a pris la décision de transférer la part de l'excédent 2012 sur l'assainissement non collectif qui revenait de droit à la Communauté de Communes Saône et Vienne.

Suite à la réception de la délibération prise par la Communauté de Communes Saône et Vienne, le résultat de l'année 2012 de 457,10 € a été viré à la trésorerie de Luneray pour reversement à la Communauté de Communes Saône et Vienne.

En conséquence, ce montant doit être déduit de l'excédent reporté au budget Eau & Assainissement 2014.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Cette décision modificative est adoptée à **l'unanimité**.

• **Décisions modificatives diverses**

- création du compte 21578 « autre matériel et outillage de voirie » pour la facture de la débroussailleuse

Compte 020	Dépenses imprévues	- 700,00 €
Compte 21578	Autre matériel et outillage de voirie	+ 700,00 €

- création d'un compte pour rémunérer le remplacement de la secrétaire au mois d'Août, 150 euros au compte 6216 « personnel affecté par le GFP de rattachement »
Rappel des horaires de remplacement : les lundis 11, 18 et 25 Août de 17 à 19h et le vendredi 29 Août de 9 à 12h

Compte 022	Dépenses imprévues	- 150,00 €
Compte 6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	+ 150,00 €

- une prochaine facture de photocopies non connue pour le moment engendre un crédit supplémentaire de 1000 euros sur le budget déjà prévu, le contrat sera revu et la vigilance est de mise sur la consommation

Compte 022	Dépenses imprévues	- 1 000,00 €
Compte 6156	Maintenance	+1 000,00 €

- les dernières factures sur le Club House entraînent des crédits supplémentaires au 6068

Compte 022	Dépenses imprévues	- 4 000,00 €
Compte 6068	Autres matières et fournitures	+ 4 000,00 €

- les travaux de décapage du cabinet ALISE engendrent un déplacement de crédit du compte 2315 au compte 2312

Compte 2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 2 000,00 €
Compte 2312	Terrains	+2 000,00 €

- une cotisation URSSAF supplémentaire engendre un crédit supplémentaire au compte 6534

Compte 022	Dépenses imprévues	- 10,00 €
Compte 6534	Cotisations sécurité sociale part patron. Elus	+10,00 €

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Ces décisions modificatives sont adoptées à **l'unanimité**.

- **Dématérialisation –Remplacement du matériel informatique**

Le PESV2, nouveau format d'échange électronique entre la commune et la trésorerie, sera à compter du 1^{er} janvier 2015, le seul protocole pouvant être utilisé par les collectivités.

Les logiciels ainsi que le matériel informatique de la mairie d'Ambrumesnil ne peuvent accueillir ce nouveau protocole.

Il est donc obligatoire d'installer les logiciels e.magnus et d'acheter du nouveau matériel et pour ce faire, de prévoir des crédits par décision modificative aux comptes suivants :

Compte 022	Dépenses imprévues (Dépenses-fonctionnement formation)	-	2 000,00 €
Compte 6184	Versement à des organismes de formation formation	+	2 000,00 €
Compte 020	Dépenses imprévues (Dépenses-investissement)	-	3 900,00 €
Compte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique Installation	+	1 000,00 €
Compte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique Matériel	+	1 200,00 €
Compte 2051	Concessions et droit similaires Logiciels	+	1 700,00 €

Les formations qui coûtent 340 euros par séance individuelle en mairie se feront en fonction des besoins et pourraient être complétées par un échange de compétences entre secrétaires de mairie.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT en faveur de ces modifications budgétaires

- **Décapage cabinet ALISE terrain de jeu**

Un effondrement s'est produit au niveau du terrain de jeu près de la salle des 12 Etoiles d'or. Un arrêté a été pris avec entrée en vigueur immédiate, des barrières posées et un décapage demandé pour éliminer la suspicion de marnière. Le cabinet ALISE propose un devis de 1 140 euros TTC sans compter la location de la pelleteuse 450 euros HT.

Pendant les matchs de foot et quand la salle sera louée, l'accès à l'aire de jeux sera fermée et interdite jusqu'à la levée de la suspicion.

Même s'il s'agit de la bétouille des eaux usées de la salle, le lieu accueillant du public, il est important de lever le doute.

Néanmoins, Monsieur Duval, puisatier, sera invité à vérifier visuellement ce début d'effondrement et pourra faire une proposition.

Monsieur Letellier demande alors de passer au vote.

Le décapage par la société ALISE est adopté à **l'unanimité**.

- **Commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) –désignation des membres**

Deux membres doivent avoir une entreprise ou des terres agricoles, payer un impôt indirect sur la commune. Monsieur Letellier propose Messieurs Leclerc Michel et Spetch Michel.

Deux autres personnes doivent avoir une entreprise ou des terres agricoles, payer un impôt indirect sur la commune et ne pas résider dans une commune appartenant à la Communauté de Communes Saône et Vienne, Monsieur Letellier propose Monsieur Frambot Jean-François (société Devatec, résidant à Allouville Bellefosse) et Monsieur Voisin Louis domicilié à Aubermesnil-Beumais.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

La liste des membres à la CIID est adoptée à **l'unanimité**.

- **Questions diverses**

- lecture par Monsieur Letellier des remerciements envoyés par les familles Lebourg et Delvallée pour le décès de Madame Yvonne Lebourg.

- 70 ans de la libération d'Ouille la Rivière, la commémoration aura lieu le 30 Août, l'invitation et le programme seront distribués le 20 Août par Mesdames Leforestier, Letellier, Aurégan-Burel, Creignou et Monsieur Eric Lebourg.

- le contrat avec Coriolis pour la mise en place de la téléphonie et la mise en place du site internet a été signé et sera opérationnel au 1^{er} Septembre.

- Monsieur Quibel revient sur sa demande concernant les personnes susceptibles de pouvoir remplacer au pied levé un agent du SIVOS malade ou absent pour diverses raisons.

Mesdames Sylvie Aurégan-Burel, Monique Leforestier et Angélique Letellier se proposent.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h50 Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.